

AIDE FINANCIERE POUR LE PAIEMENT DES FACTURES D'EAU

Expérimentation mise en place jusqu'en avril 2021 dans certaines collectivités territoriales en vue de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau.

Dans notre région : Syndicat de l'eau du Dunkerquois, Métropole européenne de Lille, Ville de Denain, Communauté d'agglomération creilloise, Communauté urbaine d'Arras

Personnes concernées : propriétaires, copropriétaires ou locataires dont les ressources sont insuffisantes. Les ressources à ne pas dépasser sont fixées par chaque collectivité.

L'aide peut se décliner de 2 façons :

- soit un chèque-eau destiné à réduire le montant de la facture d'eau
- soit un tarif progressif

Aucune démarche n'est à effectuer, les personnes pouvant en bénéficier sont identifiées par les collectivités.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1557>

Ministère de la Transition écologique et solidaire :

Hôtel de Roquelaure

246 boulevard Saint Germain

75007 - Paris

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>